



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 9 mars 2020

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaitons poser une **question urgente** à Monsieur le Ministre de l'Éducation et à Madame la Ministre de la Santé au sujet de l'épidémie du coronavirus 2019-nCoV (Covid-19).

Les excursions et voyages scolaires à l'étranger font souvent partie du cursus scolaire, et ce notamment à la fin du 2^{ième} trimestre. Dans le cadre de l'actuelle expansion du coronavirus, la France a décidé de suspendre tous les voyages scolaires à l'étranger jusqu'à nouvel ordre.

Dans la mesure où un certain nombre de classes scolaires ont prévu de partir en stages de ski dans les semaines qui viennent, nous voulons poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation et à Madame la Ministre de la Santé :

- Quelles instructions ont été émises par le Ministère de l'Éducation aux autorités scolaires dans ce contexte ?
- Le Ministère de la Santé recommande-t-il l'annulation des excursions et voyages à l'étranger par les écoles/lycées ?
- En cas d'annulation, qui prendra en charge les coûts engendrés ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Martine Hansen

Jean-Marie Halsdorf

Députés

Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Madame la Ministre de la Santé à la réponse à la question urgente n° 1980 des Députés Martine Hansen et Jean-Marie Halsdorf

Ad 1 et 2)

Au vu de l'évolution de la situation, tous les voyages scolaires sont annulés avec effet immédiat et jusqu'à nouvel ordre.

Ad 3)

Il n'est pas possible d'apporter une réponse générale aux questions financières liées à l'annulation d'un voyage scolaire ; pour chaque cas, il est renvoyé aux clauses du contrat entre l'organisateur et le prestataire.